

Amat propose de se rendre au Cap en mission de ravitaillement

Le 4 août 1768 - Amat à Poivre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col Col E 4, dossier Amat, vue 419-421

Venant de France sur la *Marquise de Marbeuf* dont il est le supercargue, Amat avait fait escale au cap de Bonne-Espérance du 24 avril au 28 mai 1768 et arriva à l'Isle de France le 30 juin.

Lors de son séjour au Cap, il avait étudié les opportunités commerciales que présentaient la colonie hollandaise et en avait tiré une note qu'il remit aux administrateurs à son arrivée à l'Isle de France, en même temps qu'il en écrivait au ministre (base docu=> 30 avril 1768 - Amat au ministre.). Cette étude fit très bonne impression aussi bien auprès de Poivre que du ministre. La présente proposition fait suite à cette note.

*

Aucun armateur français n'était autorisé à faire des opérations de commerce entre l'Isle de France et le cap de Bonne-Espérance : la levée du monopole de la Compagnie des Indes ne concernait que les opérations de commerce d'Inde en Inde, et le Cap n'en faisait pas partie. Le service qu'Amat pouvait rendre aux administrateurs de l'Isle de France était largement compensé par l'avantage qu'il en retirerait en étant le seul à pouvoir importer des marchandises du Cap pour son propre compte, en sus des achats pour le roi.

Pour justifier cette autorisation en contravention de la loi, Poivre argumente du mauvais respect par la Compagnie des Indes de son devoir d'approvisionner la colonie des denrées d'Europe.

=====
Copie de la première lettre écrite par le Sr Amat supercargue du navire *la Marquise de Marbeuf* pour proposer au Sr Poivre intendant à l'Isle de France, de faire un voyage au cap de Bonne-Espérance et lui offrir ses services en qualité d'agent de la marine, la dite lettre datée de l'Isle de France au 4 août 1768.

Monsieur,

Vous m'avez demandé il y a quelques jours quels moyens je pourrais employer pour procurer les boissons et cordages qui sont absolument nécessaires ici pour le service du Roi et à la colonie, attendu que la Compagnie des Indes n'a pas fait passer cette année la moitié des approvisionnements nécessaires en ce genre, mais vous m'avez dit en même temps que vous ne pouviez me fournir aucuns fonds, soit en piastres, soit en lettres de change dans ce moment-ci.

Je crois, Monsieur, qu'il est possible, d'après ce que j'ai eu l'honneur de vous dire hier, de remplir votre objet sans que vous soyez obligé de me fournir des fonds d'avance en prenant seulement sur vous de permettre au vaisseau *la Marquise de Marbeuf* dont je suis supercargue de faire un voyage au cap de Bonne-Espérance, ce vaisseau pourra partir le 10 septembre et sera de retour ici au mois de décembre prochain. Vous avez désiré que je fis ce voyage, je suis sous vos ordres, et étant au service du Roi, je suis fait pour obéir. Je vous ai dit les ressources qu'on pourrait trouver dans cette colonie hollandaise. Le séjour que j'y ai fait au mois de mai dernier m'a procuré la connaissance de plusieurs négociants riches et chez lesquels j'ai trouvé un crédit assez considérable sur les traites que j'ai faites en France sur notre armateur M. Bernier, à plus forte raison en promettant des lettres de change sur le trésorier des colonies à Paris. Je suis certain de rapporter ici tout ce dont vous aurez besoin. Ainsi, Monsieur, en m'assurant le paiement en lettres de change sur France des effets que je vous apporterai, vous pourrez être certain que je remplirai vos états de demandes, ce moyen me paraît beaucoup plus simple que celui de faire un marché avec un supercargue qui ne pourrait pas vous donner, à moins de 30 à 40 %, les denrées qu'il apporterait au cap de Bonne-Espérance. Vous aurez les effets dont vous aurez besoin à un prix fort au-dessous de celui que vous êtes obligé de les payer dans les magasins de la Compagnie qui sont d'ailleurs dépourvus de tout. Vous payerez seulement un fret modique à notre armateur.

A l'égard de mon voyage, Monsieur, il ne coûtera rien au Roi, je ne demande pas même de commission sur les achats que je ferai au cap de Bonne-Espérance pour le compte de Sa Majesté. Je vous prie seulement d'écrire à Monseigneur le Duc de Praslin, et de lui dire que je me suis prêté de bonne grâce à ce que vous avez désiré. J'espère que le ministre me saura gré de ma bonne volonté, et qu'il voudra bien me procurer de l'avancement lorsque j'aurai donné des preuves de mon zèle pour le service du Roi.

Je vous ai communiqué l'état et le prix des denrées qu'on pourrait tirer du cap de Bonne-Espérance, et au moyen des futailles vides que vous me ferez fournir, vous épargnerez encore 10 à 12 piastres sur chaque lègre¹ de vin ou d'eau de vie qui par ce moyen ne reviendra pas même aussi cher au Roi que si on tirait de France ces objets. Ajoutez encore que vous éviterez par là à donner cent pour cent de bénéfice à la Compagnie. Au surplus, vous ne portez aucune atteinte au privilège exclusif que le Roi a bien voulu lui accorder pour la vente des boissons, puisqu'elle ne peut pas vous en fournir, attendu que ses magasins sont vides, et qu'elle n'a pas envoyé cette année la moitié de ce qui est nécessaire en boissons et en cordages.

L'état de vos demandes, suivant ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire, sera assez modique, attendu que nous ne pouvons vous donner que la place de 130 à 140 tonneaux sur notre vaisseau. Il serait à désirer que vous puissiez y joindre une des flûtes du Roi. Il en résulterait un grand avantage car le Roi y gagnerait beaucoup en donnant les boissons du cap de Bonne-Espérance à 60 ou même 80 pourcent de bénéfice aux habitants qui en manquent absolument et qui n'ont pas l'espérance de s'en procurer avant l'arrivée des vaisseaux de l'année prochaine, dont les premiers comme vous savez, n'arrivent ici qu'en mai. La flûte *la Normande* serait très propre à cette expédition. M. de Tromelin qui la commande a déjà fait un voyage au Cap en 1759 : son vaisseau n'a point encore fait de traite de bœufs, ainsi les boissons ne courraient point risque d'être avariées. J'ignore si vous avez dessein d'employer ce bâtiment pour un autre objet, mais si vous ne le destinez qu'à faire une traite de nègres à Foulepointe, côte de l'est de Madagascar, il sera de retour assez à temps pour faire cette opération qui ne me paraît pas aussi importante que l'approvisionnement des magasins du Roi en vins, eaux de vie et cordages. Au surplus il pourrait faire cette traite au mois de janvier tout aussi bien qu'à présent.

Si vous vous déterminez à prendre ce parti, vous ne pourriez pas vous dispenser de me donner au moins 100 mille francs de lettres de change sur le trésorier des Colonies à Paris, je suppléerais par mon crédit à ce qui serait nécessaire pour compléter son chargement au Cap, et le Roi gagnerait environ 150 mille livres dans ce voyage, par ce moyen la colonie se trouverait suffisamment pourvue de tout ce qui lui serait nécessaire.

J'ai cru devoir, Monsieur, vous faire part de mes idées sur cet objet également intéressant pour le service du Roi et pour les habitants des Isles de France et de Bourbon, c'est à vous à peser les avantages et les inconvénients, quant à moi, Monsieur, j'ai rempli mon devoir en vous faisant connaître les ressources dont vous pouvez vous servir pour les besoins de cette colonie. Je vous ai démontré par les états que j'ai eu l'honneur de vous communiquer et par les prix des boissons au cap de Bonne-Espérance, combien cette spéculation était avantageuse au service du Roi, surtout dans une circonstance où il faut absolument de l'eau de vie et de l'arake [arak] pour le nouvel établissement de Madagascar.

Signé Amat

A l'Isle de France le 4 août 1768

Pour copie conforme à l'original resté entre mes mains, à la Fréta ce 17 mars 1778. [Signé] Poivre²

* * *

¹ Une lègre : futaille hollandaise contenant 600 bouteilles.

² Ce document fait partie du dossier que Poivre dût adresser à l'administration en 1778, pour s'expliquer sur les traites émises sur le trésorier des colonies par Amat, sans justification.